



Le Petit Messinois

Numéro 126 - Septembre 2019

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX

Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : Avril 2008



Accueil mairie et agence postale communale

Suite à la réorganisation des services administratifs de la commune, les habitants ont pu découvrir un nouvel aménagement et une nouvelle employée depuis la rentrée de septembre.



Il s'agit de Christelle FONTAINE qui est embauchée en CDD pour une durée hebdomadaire de 18 h.

Christelle FONTAINE demeure à Messein depuis 2006.

Passionnée de jeux de société et de randonnée, elle s'est rapidement adaptée à ce nouveau poste.

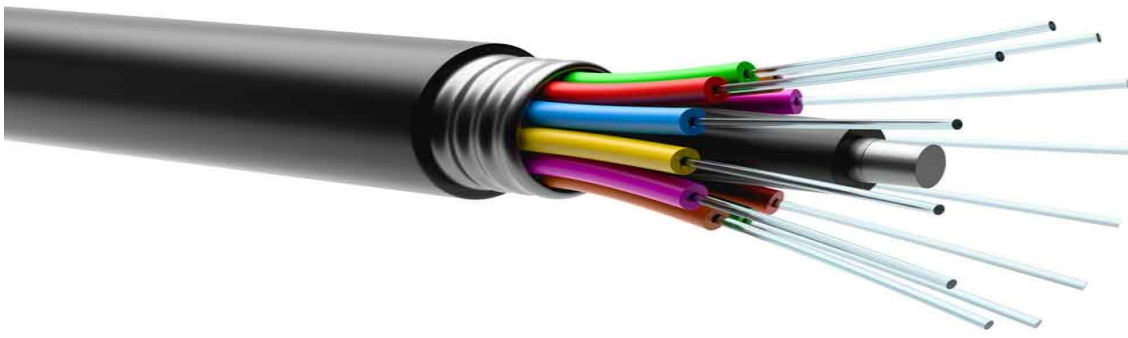
Nous sommes ravis de l'accueillir parmi nous et lui souhaitons la bienvenue !

Désormais, les deux services (accueil mairie et agence postale communale) sont réunis dans les locaux de la mairie.

Les horaires de l'agence postale sont dorénavant les mêmes que ceux de l'accueil à savoir :

	Matin	Après-midi
Lundi		15 H - 17 H 30
Mardi		15 H - 17 H 30
Mercredi	9 H - 12 H	
Jeudi		15 H - 17 H 30
Vendredi		15 H - 17 H 30
Samedi	9 H - 12 H	





Le très haut débit à Messein ! Enfin une réalité avant 2021 !

Ce ne sera bientôt plus une promesse mais une réalité ! Tous les foyers de la commune seront, pour la fin de l'année prochaine, raccordés à la fibre optique.

La région Grand Est a attribué une délégation de service public à la société Losange pour la conception, l'exploitation, l'établissement, la commercialisation et le financement d'un réseau Très Haut Débit.

C'est la société Circet qui a été missionnée par Losange pour réaliser les travaux préalables nécessaires au futur développement de la fibre optique sur Messein.

Dans les prochains jours, ces travaux vont commencer principalement sur le domaine public. En effet, la fibre optique reprendra les mêmes réseaux actuellement présents sur la commune et il n'y aura pratiquement aucuns travaux sur la voirie si ce n'est l'installation de quelques armoires relais.

A l'issue de ces travaux chaque logement possèdera "une prise" financée principalement par la CCMM et pourra souscrire, auprès de l'opérateur de son choix l'abonnement qui lui convient le mieux.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement des travaux.

MAGAZINE 2019



Le magazine annuel *Le petit messinois* a été distribué dans les boîtes à lettres en août. Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez venir le chercher en mairie.

Les distributeurs ont noté des boîtes à lettres qui débordaient (lors de vos absences demandez à des voisins de vider ladite boîte à lettres), d'autres situées à l'intérieur des propriétés, cachées dans la végétation ou par un véhicule en stationnement, et enfin des boîtes à lettres anonymes.

Il existe des normes afin que le courrier soit distribué.

Pensez aux remplaçants lors des congés de votre facteur !



Le comité sécheresse du département de Meurthe-et-Moselle a décidé de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau.

Le comité sécheresse du département de Meurthe-et-Moselle a décidé de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau.

L'ensemble du département passe en niveau d'alerte renforcée.

Ces mesures sont valables **jusqu'au 1er novembre 2019**.

Ainsi les particuliers et les collectivités sont soumis aux mesures suivantes :

- L'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 9h à 20h ;
- Le lavage des véhicules à domicile est interdit, il est obligatoire d'aller en station professionnelle ;
- Le remplissage (même partiel) et la vidange en milieu naturel des piscines privées est interdit, la vidange des plans d'eau est interdite ;
- Le lavage des voiries et des trottoirs est limité au strict nécessaire ;
- Le contrôle des bornes incendie est interdit sauf pour raison de sécurité **et** dérogation accordée par le service environnement de la DDT ;
- Tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins non autorisées est interdit ;
- Tout prélèvement par le biais de forage doit être reporté à la fin de la période de sécheresse ;
- L'abreuvement du bétail par prélèvement dans un cours d'eau est interdit sans autorisation du service environnement de la DDT.

Ces mesures sont valables jusqu'au 1er novembre 2019.

SNCF

Nancy / Pont Saint Vincent: EVOLUTION DE DESSERTE

Depuis le 26 août 2019, l'intégralité des 38 trains quotidiens de la ligne Nancy/Pont-Saint-Vincent dessert l'ensemble des points d'arrêt et notamment les gares de Jarville, Houdeumont et Messein qui n'étaient pas desservies jusqu'à présent pour les 3.

Compteur Linky



Beaucoup d'entre vous se questionnent sur l'installation de compteur Linky .

Afin de ne pas prendre des positions qui ne seraient du ressort d'un Conseil municipal, la commune s'est rapprochée de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.

Voici la réponse du service juridique :

Un arrêt récent du conseil d'Etat est venu confirmer la jurisprudence antérieure :

Le maire est incompétent au titre de sa qualité de propriétaire des compteurs ayant transféré sa compétence en matière d'organisation de la distribution d'électricité à un établissement public de coopération intercommunale, en l'occurrence le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle. Dès lors, celui-ci a la qualité d'autorité organisatrice des réseaux et est donc propriétaire des compteurs électriques. Le maire ne peut alors agir comme propriétaire des compteurs pour restreindre ou empêcher leur installation (CE, 11 juillet 2019, n°426060).

Le maire est incompétent au titre de ses pouvoirs de police. En effet, seules les autorités de l'État veillent, pour l'ensemble du territoire national, au fonctionnement du dispositif de comptage (articles L.341-4 et R.341-6 du code de l'énergie) imposé par les textes, mais aussi « à la protection de la santé publique par la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques en mettant en œuvre des capacités d'expertise et des garanties disponibles au plan local » (CE, 11 juillet 2019, n°426060).

Il ne s'agit pas ici d'une véritable police spéciale (ou en tout état de cause, le juge ne qualifie pas la compétence de l'État sur ce point en ces termes). Toutefois, le Conseil d'État, comme les juges du fond, confirme que seul l'État est en mesure de recourir à des expertises et à des éléments techniques permettant d'apprécier les risques de ces compteurs sur la santé, l'ANSES estimant ce risque faible.

La position du juge est quelque peu discutable dans la mesure où le maire peut prendre les mesures qu'impose la salubrité publique au titre de ses pouvoirs de police générale (article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales), mais ce ne serait, selon le juge, pas le cas dans le domaine spécifique des champs électromagnétiques dans la mesure où les compétences des communes seraient insuffisantes en termes d'expertise scientifique.

Le maire est incompétent au titre du principe de précaution. Le maire ne peut enfin pas non plus se fonder sur le principe de précaution (article 5 de la Charte de l'environnement). Le Conseil d'État rappelle que le principe de précaution ne peut permettre à une « autorité publique d'excéder son champ de compétence et d'intervenir en dehors de ses domaines d'attribution ». Les risques d'exposition du public aux champs électromagnétiques relèvent, quant à leur appréciation et leur contrôle, des autorités de l'État, le maire ne peut alors intervenir en ce domaine, y compris pour protéger les administrés. Ce domaine de compétences est entre les mains de l'État seul, de manière exclusive (CE, 11 juillet 2019, n°426060).



RENTREE 2019 / 2020

Les enfants ont repris le chemin de l'école ce lundi 2 septembre.

Comme l'année dernière Mme JULLION assurera la classe des CM2 le lundi, jeudi et vendredi. Mme ARON prendra la relève le mardi, jour où Mme JULLION assurera ses fonctions de direction,

Nous comptons 175 élèves répartis en 7 Classes :

PS / MS	Mme LECLERC / Mme ARON	24 enfants
MS / GS	Mme SIMONCINI	24 enfants
GS / CP	Mme PIERSON	24 enfants
CP / CE1	Mme ZAWADA	25 enfants
CE1 / CE2	Mme PHILIPPOT / Mme ARON	25 enfants
CE2 / CM1	Mme GASPAROTTO	27 enfants
CM2	Mme JULLION / Mme ARON	26 enfants

APPEL AU CIVISME DES PARENTS

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de "Dépose-minute" devant l'école...

Beaucoup de parents stationnent devant les barrières de l'entrée principale de l'école et attendent que leur(s) enfant(s) soit(ent) bien rentré(s) dans l'école pour repartir. Ce comportement crée de l'énervernement inutile et surtout met en danger les autres enfants.

En effet, les voitures descendantes sont obligées d'emprunter la voie de gauche et n'ont pas forcément une bonne visibilité des enfants, qui eux, sont sur le passage clouté.

N'oubliez pas que c'est en regardant comment les parents se conduisent que les enfants apprennent à respecter les lois.... et les autres !!



Afin d'aider les parents et d'accueillir au mieux les enfants, la commune de Messein a mis en place une garderie périscolaire, une restauration ainsi que des activités périscolaires.

Pour que cette aide continue de fonctionner correctement, les inscriptions ponctuelles, mensuelles ou annuelles **doivent impérativement se faire via la fiche d'inscription papier**.

Ces fiches doivent être déposées au périscolaire en respectant les règles indiquées sur le livret d'accueil disponible sur le site de la Mairie : www.messein.fr

La garderie périscolaire fonctionne de 7h30 à 8h10 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir.

L'élaboration et la livraison des repas sont toujours confiées à la société API. Ils sont servis aux enfants par le personnel communal dans la salle de restauration située au 1^{er} étage du périscolaire.

Des activités périscolaires payantes sont également proposées de 16h00 à 17h00. Là aussi les inscriptions se font via la fiche d'inscription papier.

Pour toutes informations, inscriptions merci de contacter Aurore au 06.21.70.37.51.

Facturation cantine - garderie

Nous rappelons qu'il est impératif d'apporter votre dernier avis d'imposition en mairie afin que nous puissions vous facturer les repas de la cantine et / ou de la garderie au bon tarif.

Sans ce document, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Rappel des tarifs

Cantine et garderie du midi

Tranches	Tarif du repas
< 5.499	4 €
De 5.500 à 9.999 €	5 €
> 10.000 €	6 €
Extérieur	7 €

Garderie périscolaire

	Tarif de l'heure
Garderie 1 enfant	2,10 €
Garderie 2 enfants	1,85 €
Garderie 3 enfants	1,60 €
Garderie Extérieur	2,50 €

Activités périscolaires

	Tarif
Activité périscolaire Messein	15 €
Activité périscolaire Extérieur	18 €

AIDE A LA RENTRÉE SCOLAIRE

À la rentrée scolaire de septembre 2019, votre ou vos enfants est ou sont rentré(s) en classe de 6^{ème}, en seconde ou en 1^{ère} année d'une filière technologique ou professionnelle, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide du CCAS si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond :

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets imposables 2018 inférieurs à
1 enfant	26 000 €
2 enfants	32 640 €
3 enfants	38 250 €
Par enfant en plus	5 745 €

Si votre foyer est concerné par ce barème, une aide, en chèques cadeaux, de 30 € pour une rentrée en 6^{ème} et de 45 € pour une rentrée en 1^{ère} année technologique ou professionnelle peut vous être versée. Pour cela vous devez déposer en mairie, avant le 15 octobre 2019, délai de rigueur :

- ⇒ Un certificat de scolarité
- ⇒ Votre avis d'imposition sur les revenus 2018.



Du côté de la CCMM...

Relevé des compteurs d'eau

Les agents du service eau de la CCMM interviendront sur la communes pour la relève des compteurs d'eau à partir du 9 septembre.

Ils pourront présenter aux habitants qui le souhaitent leur carte professionnelle.

Pour toute information complémentaires, n'hésitez pas à joindre le pôle technique de la communauté de communes Moselle et Madon au

03.83.26.01.57 ou

facturation.eau@cc-mosellemadon.fr.

Prévention des déchets

« Que faire de mes cartons volumineux ? »

Pour rappel, les cartons volumineux, supérieurs à la taille d'une boîte à chaussures ou d'un paquet de céréales, sont bien à déposer en déchetterie.

Accueil Ados

Reprise de
"l'accueil ados"
le vendredi 27
septembre à 18h à 20 h
pour les 11 - 14 ans et
de 20h à 22 h pour les
15 - 18 ans
Salle des associations
1 rue de la Gare
Messein

Distribution de compost

Samedi 5 octobre
de 9h à 15h

Près de la déchetterie.

Un seul passage par foyer.

Prévoir pelles et contenants
limités à 200 litres

Les journées du Patrimoine... à Messein

Deux journées pour découvrir ou revoir les richesses patrimoniales près de nous.



La Cité d'Afrique

Visite guidée

Tour pédestre d'une partie du rempart de cette Cité leuque, occupée dès le 5^{ème} siècle av. J.-C., il y a donc 2500 ans. Ce rempart double, avec double fossé est visible sur une longueur d'environ 500 mètres.



Dimanche 22 septembre de 14h00 à 17h00

Durée : 30 minutes

RDV : 1^{er} panneau indicateur sur le chemin stratégique (piétonnier), quand on arrive de Ludres, soit à environ 1200 mètres à l'ouest du parking (référence GPS du parking : 48°37'42.4"N 6°09'32.1"E).

Info + : Se munir de chaussures basiques de randonnée

www.etudes-touloises.fr/archives/119/art4.pdf

Retrouvez tout le détail des journées du patrimoine en Moselle et Madon sur le site de la mairie www.messein.fr ou flyer à votre disposition à l'accueil de la mairie.



CARREFOUR DEVANT LA FILOCHE : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ !

La CCMM réaménage les entées de villes de Chaligny et Neuves-Maisons.

Objectif : dynamiser le secteur de la Filoche, fluidifier et sécuriser la circulation pour l'accès à la zone Cap Filéo et à Chaligny.

Depuis le mois de juin, la CCMM engage des travaux pour créer un giratoire, une piste cyclable et un cheminement piéton.

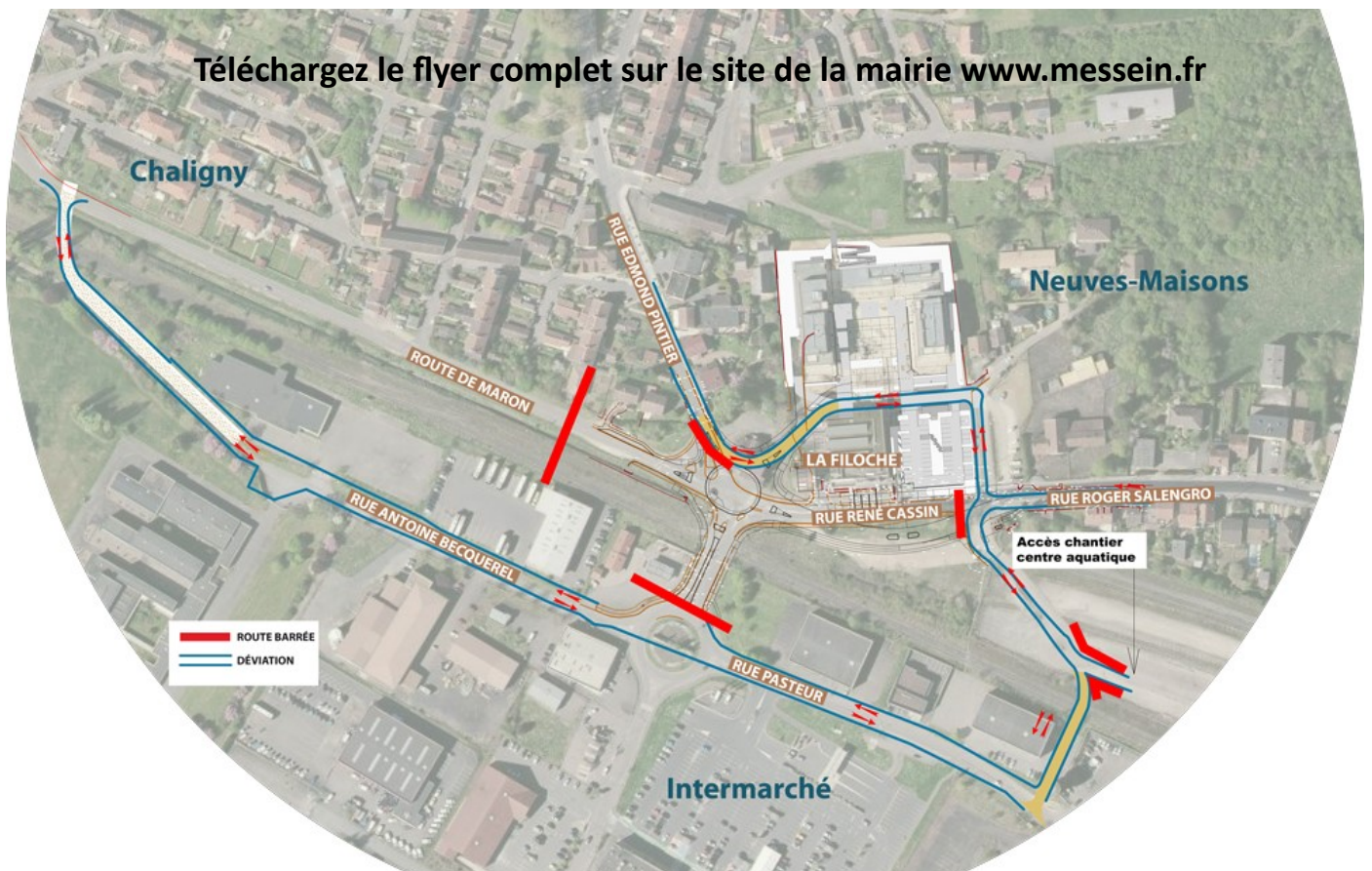
La création du giratoire se fera par la modification de la route départementale 909 afin de créer un parvis devant la Filoche.

Un soin particulier sera apporté aux espaces verts et au mobilier urbain afin de mettre en valeur le secteur.

La réalisation de ces travaux va nécessiter de fermer le carrefour et de mettre en place une déviation, ce qui va perturber les conditions de circulation pendant quelques mois.

La première étape a été de créer les futures déviations.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 9 mois, soit une fin de travaux prévue en février / mars 2020.



Messein en Fête

"vide-landau"

**À vous les bonnes affaires,
venez nombreux !**

Les 5 et 6 octobre
à la salle Gilbert GARGAM.

Un cinquantaine de tables
pour une trentaine d'exposants.

Changement de certains exposants entre
la journée du samedi et dimanche.

Tous les ans, de nouveaux exposants
s'inscrivent, bienvenue à eux !

Ouverture des portes au public
de 10h à 18h.

Restauration, boissons et pâtisserie
sur place.

Pour tout renseignement :
messein.en.fete.54@gmail.com

Messein en fête

Vide Landau
Bourse enfants - ados
Jouets

À vous les bonnes affaires !

Vente et achat à petit prix de vêtements,
jouets et autres accessoires pour nos diabolins.

Messein
5 - 6 octobre 2019
10 H - 18 H
Salle Gilbert
GARGAM
Buvette et
Restauration

Exposition de
vêtements adultes,
hommes et femmes,
à petits prix.

Pour tout renseignement : messein.en.fete.54@gmail.com

À l'occasion du vide-landau d'octobre 2018 et de mars 2019, l'association "Messein en fête" a cédé un petit coin de la salle dédié aux dons de vêtements et jouets au profit d'enfants défavorisés en lien avec le Secours Populaire.



La collecte a remporté un vif succès.

Pour cela, en partenariat avec le CCAS de Messein et l'association, il sera à nouveau mise en place une collecte. Les dons, toujours en faveur du Secours Populaire, seront partagés entre l'antenne de Neuves-Maisons et de Nancy.

Dimanche 13 octobre à Messein

La Foulée du Vigneron 2019 -35ème édition

Programme

9h30 : Course des AS (10km) et Cadets (5km)

9h45 : Marche et Marche nordique - 8,5km

11h00 : Minimes - 2,5 km

11h30 : Benjamin(ne)s - 2 km

11h45 : Poussin(ne)s - 800m

12h00 : Poussinet(te)s - 600m

12h30 : Remise des récompenses

Tarifs

7€ / adulte

3€ / enfant

Inscription sur internet ou sur place

2ème course du Trophée Sport Loisirs

Infos

<https://fouleeduvigneron.wixsite.com/monsite>
fouleeduvigneron@gmail.com





AJM – Association des Joueurs de Messein

Contacts :


Mail : ajm.messein@gmail.com


Facebook : @AJM.Messein

SOIREE JEUX DE SOCIETE

Vous voulez découvrir des nouveaux jeux de société ou tout simplement vous retrouver en famille ou entre amis autour d'un jeu de société ?

Avec le soutien de la Ludothèque de La Filoche et du CIAS Moselle & Madon, notre association vous propose des soirées jeux de société :

 Vendredi soir de 20h00 à 00h00 à la salle des associations de Messein (1 rue de la gare 54850 MESSEIN).

 Entrée libre à partir de 12 ans (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte).

Que vous soyez débutant ou expert en jeux de société, les bénévoles seront là pour vous faire découvrir les jeux proposés pendant ces soirées.

Dates des soirées jeux	Thèmes
Vendredi 27 Septembre	C'est la première
Vendredi 25 Octobre	Halloween
Vendredi 29 Novembre	Ambiance
Vendredi 20 Décembre	Rétro



Le Football Club RICHARDMENIL FLAVIGNY MESSEIN accueille tous les jeunes, FILLES et GARCONS, à partir de 5 ans dès la rentrée le 4 septembre.

Une permanence pour les inscriptions aura lieu chaque mercredi de septembre de 14h00 à 17h00 au stade de RICHARDMENIL.

**Vous pourrez cependant toujours nous contacter au
06 12 81 17 21 ou
sur contact@fcrf2m.fr, pour tout renseignement.**

**Vous trouverez aussi des informations sur le site du club :
www.fcrf2m.fr**

Surtout n'hésitez pas à nous rejoindre pour rêver de réaliser des exploits ou tout simplement vous amuser !

**ALLEZ LES BLEUES,
ALLEZ LES BLEUS !**

et ...

**FCRF2M,
LE CLUB QUE J'AIME !!!**



Prochaines dates à ne pas manquer

- **27 septembre 2019** : Soirée jeux "C'est la première!" - AJM
- **27 septembre 2019** : Reprise accueil "Ados"
- **5 octobre 2019** : Distribution de compost à la déchetterie
- **5 et 6 octobre 2019** : Vide-landau - Messein en fête
- **13 octobre 2019** : Foulée du Vigneron
- **20 octobre 2019** : Repas des aînés
- **25 octobre 2019** : Soirée jeux "Halloween" - AJM
- **11 novembre 2019** : Cérémonie commémoration de l'Armistice
- **17 novembre 2019** : Bike and Run - Base de loisirs
- **29 novembre 2019** : Soirée jeux "Ambiance" - AJM
- **30 novembre 2019** : Défilé de Saint-Nicolas
- **20 décembre 2019** : Soirée jeux "Retro" - AJM
- **21 décembre 2019** : Trail de nuit - Base de loisirs
- **20 et 21 mars 2020** : Vide-landau - Messein en fête
- **16 mai 2020** : Soirée loto - Messein en fête
- **24 mai 2020** : Triathlon - NMT54
- **Du 29 mai au 1er juin 2020** : Exposition - Peinture et Patrimoine Lorrain
- **14 juin 2020** : Broc'n Roll - DBDC
- **18 juillet 2020** : Fête du Lac - Messein en fête et Base de loisirs
- **30 août 2020** : 6 heures du Lac - Base de loisirs
- **Du 11 au 13 septembre 2020** : Enduro et repas pêche - APEM

Tous les numéros du Petit Messinois sont consultables sur le site de la mairie :

www.messein.fr